

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 mars 2017**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, JANICHON, MANGUELIN, PESTELLE, BLANC, MICHAUD Mmes ROGNARD, DECHAIX, GUDET CHAMBAUD, DECHAVANNE,

**Secrétaire de séance** : Colette DECHAIX

---

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte Rendu du conseil municipal du 28 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2-Vote du Compte administratif 2016 et du budget primitif 2017 ASSAINISSEMENT**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2016, qui n'appelle ni observation ni réserve ;
- Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.

Après que le Maire ait quitté la salle, M. Joël FAGNI, 2<sup>ème</sup> Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de Fonctionnement -002 Excédent de 298 627.50 euros**

**Section d'Investissement -001 Excédent de 27 710.49 euros**

Il est par ailleurs rappeler au Conseil que l'état des restes à réaliser (crédits reportés au budget 2017 ) a été arrêté à la somme de 158 111,00 euros en dépenses d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 207 726, 99 euros
- section d'investissement : 359 893.99 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** approuve le budget primitif 2017 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à **207 726,99 euros**
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement qui s'équilibre à **359 893.99 euros**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à réviser le montant de la redevance assainissement sur l'eau potable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.

Monsieur le Maire précise que le produit de la redevance doit couvrir l'ensemble des charges du service et en assurer l'équilibre, que la redevance est assise sur les nombres de mètre cube d'eaux consommées et taxables.

Une augmentation est indispensable dans le cadre des travaux envisagés sur le réseau d'assainissement au regard des conclusions de l'étude du cabinet Naldéo. L'augmentation est aussi demandée pour obtenir les subventions nécessaires. une étude comparative des communes voisines montre que l'augmentation à 1,28 euros centimes par m<sup>3</sup> suggérée par le cabinet Naldéo reste dans la moyenne des tarifs observés..

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**Fixe à 1,28 centimes le mètre cube d'eau le taux de la redevance assainissement sur la consommation d'eau à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017.**

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer un emprunt d'un montant de 300 000,00 euros à 350 000,00 euros pour financer les futurs travaux de la station d'épuration.

### **3- Vote du compte administratif 2016 et vote du budget primitif 2017 Budget Principal**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2016, qui n'appelle ni observation ni réserve ;
- Autorise le Maire à viser et certifier conforme ledit compte de gestion.

Après que le Maire ait quitté la salle, M. Joël FAGNI, 2<sup>ème</sup> Adjoint, préside la séance et présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de Fonctionnement 002 Excédent de 713 969.66 euros**

**Section d'Investissement 001 déficit de 1336.03 euros**

Il est par ailleurs rappeler au Conseil que l'état des restes à réaliser (crédits reportés au budget 2017) a été arrêté à la somme de 294 794,00 euros en dépenses d'investissement et 36 425,00 euros en recettes d'investissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Approuve les résultats du compte administratif de l'exercice 2016 ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 1 107 464,63 euros
- section d'investissement : 813 255.66 euros
- 

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,** approuve le budget primitif 2017 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à **1 107 464,63 euros**
- au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement qui s'équilibre à **813 255.66 euros**
- 

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017**

**Les taux qui seront appliqués pour 2017 sont :**

- taxe d'habitation : 12,55%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,18 %

-taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,86 %

#### **4 - Permanences : Elections présidentielles**

Le maire rappelle les dates des élections présidentielles et procède à un tour de table pour la tenue du bureau de vote

#### **5 – Point sur les travaux**

- **City stade** : Le city stade sera utilisable à partir des vacances de Pâques. Il sera nécessaire de prévoir un panneau d'information sur la bonne utilisation de cet équipement et sur les animations programmées sur ce site. Delphine GUDET propose d'organiser une animation dirigée vers les jeunes, futurs utilisateurs de cet équipement, pour leur expliquer les règles du bon usage du city stade et le tester. Ce rendez-vous est fixé au vendredi 14 avril à 18h30.
- **Les trottoirs de la route de St-Nizier** : mercredi 29/03/2017 les travaux seront terminés. La réception des travaux aura lieu lundi 3 avril 2017.
- **Parking SNCF** : Au vu de la fusion des communautés de communes et du travail que cela engendre l'appel d'offres pour la crèche ne se fera sans doute qu'à l'automne. Les travaux du parking sont donc suspendus pour l'instant. Un rendez-vous est prévu avec Monsieur NANGHI Conseiller Régional pour travailler sur la demande de subvention. Eliane ROGNARD signale l'importance de prévoir un robinet d'eau extérieur sur le parking (fleurissement, évènements à la salle polyvalente et city stade...)
- **La Résidence des Platanes** : Deux devis ont été demandés pour traiter l'étanchéité de la toiture du bâtiment : 37000€ pour l'un et 51000€ pour l'autre. Valérie CHAMBAUD suggère d'étudier la pose d'un toit avec une charpente. Un devis avec cette option sera donc demandé.

#### **6 – Compte-rendu des réunions**

- **CLIC** : Eliane Rognard rappelle les différentes missions du CLIC et donne quelques chiffres : il couvre 51 communes, 22850 personnes sont concernées, augmentation de 20% des demandes.
- **SRTC** : la cotisation pour Marlieux s'élève à 582€ pour 2017. Le SRTC a signé une convention de mandat pour l'achat de matériel de désherbage. Monsieur BERRAUD vient lundi 3 avril en Mairie pour faire le choix du matériel à acquérir.
- **Commission Culture de la Communauté de communes de la Dombes** : Francis Pestelle informe que cette commission est présidée par le Maire de Châtillon et qu'elle est ouverte à tous les citoyens. Cette première réunion était une première prise de contact.
- **SIEA** : Francis Pestelle rappelle que le 8 avril sera voté le budget, qu'il souhaiterait avoir l'avis du conseil municipal. Le maire demande à avoir plus d'éléments pour pouvoir prendre une décision.
- **Communauté de Communes de la Dombes** : Le Maire informe que le service ADS continuera à être gratuit pour les communes de l'ancienne communauté de communes de Villars. Le SPANC travaille à la mise en forme des tarifications sur l'ensemble du nouveau territoire.
- **AXA** : Cette assurance propose, par l'intermédiaire de l'association ACTIOM, une convention avec la commune pour la mise en place d'une « mutuelle communale » permettant l'accès à une complémentaire santé pour les habitants. C'est l'association qui met en concurrence les

compagnies d'assurance et mutuelles partenaires du réseau Sofraco et qui souscrit le contrat d'assurance pour ses membres. Après délibération le conseil municipal a voté contre ce projet (contre : 12, abstention : 3).

- **Convention d'occupation du domaine public** : une convention sera signée entre la commune et la pizzeria « Chez Vani » pour que celle-ci puisse installer 2 tables sur l'espace public situé impasse Arbant . Cette convention renouvelable interdit l'usage après 19 heures pour préserver la tranquillité du voisinage.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 23 heures